



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

Montréal, le 27 mars 2020

Objet : Retour au travail, 28 mars

Depuis que l'Association des employeurs maritimes a été informée qu'un employé portuaire a reçu un résultat positif à la Covid-19, les démarches suivantes ont été entreprises :

- Fermeture le 27 mars des terminaux portuaires pour les quarts de 15 :00 et 23 :00
- L'employé poursuit son isolement pour la période prescrite par la santé publique
- Nous avons avisé les personnes qui auraient pu être en contact étroit avec l'employé selon les dispositions de la santé publique
- Le cas échéant, les personnes qui présenteraient des symptômes seront placées en isolement

De plus, les actions prises :

- Rencontre d'urgence avec les opérateurs de terminaux pour les informer de la situation
- Communication avec les syndicats
- Nettoyage / désinfection des équipements
- Salles de repos nettoyées / désinfectées
- Tourniquets nettoyés / désinfectés

Un suivi auprès de l'employé sera effectué avant son retour au travail.

Nous vous demandons de suivre les consignes de santé publique et de redoubler de vigilance en tout temps.

Martin Tessier
Président
Association des employeurs maritimes

www.mea.ca

2100, avenue Pierre-Dupuy, Aile 2, bureau 1040, Montréal (Québec) H3C 3R5
Tél. : 514 878-3721 Téléc. : 514 866-4246